Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für

Heraldik: Jahrbuch = Archivio araldico svizzero: Annuario

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 78 (1964)

Artikel: Les nobles du Terraul de Vautravers

Autor: Clottu, Olivier

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746036

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Nobles du Terraul de Vautravers

Etude généalogique et héraldique d'un rameau peu connu de cette famille par Olivier Clottu

Plusieurs familles de chevaliers du Valde-Travers au Pays de Neuchâtel portant le nom de Vautravers sont signalées dès le XIIIe siècle. Il n'est pas certain qu'elles aient une origine commune 1. Deux souches principales se distinguent par leurs armoiries; l'une porte un palé chargé d'une bande, l'autre une fasce accompagnée en chef d'une étoile. C'est à la première qu'appartient Amédée ou Amé de Vautravers, écuyer, cité de 1282 à 1308, qui, en 1301, tient en fief la maison forte du Terraul à Môtiers. Ses descendants, particulièrement depuis le XVe siècle, portent exclusivement le nom de ce fief.

Abréviations : A.E.N. Archives de l'Etat, Neuchâtel A.E.F. Archives de l'Etat, Fribourg

¹ Elles ont été étudiées par M. Hugues Jéquier qui, grâce à un dépouillement étendu des archives à disposition, a réussi à dresser des tableaux généalogiques fragmentaires. Voir : Hugues Jequier, *Le Val-de-Travers, des origines au XIVe siècle*; Editions de la Baconnière, 1962.

Signalons qu'une branche des Vautravers, descendant d'Amé, s'était fixée au XIVe siècle en Franche-Comté où elle joua un rôle influent durant plus de trois cents années. Elle portait un palé de six pièces d'argent (?) et d'azur; cimier : une tête de cygne ou d'oie. Voir à ce sujet : R. DE LURION, Nobiliaire de Franche-Comté, Besançon, 1890; Général DE MESMAY: Dictionnaire historique, biographique et généalogique de Franche-Comté (10 fascicules polycopiés); Jules Gau-THIER: Chatelains domaniaux de Franche-Comté: XIIIe-XVe siècle), Besançon, 1903; Jules et Léon Gau-THIER: Armorial de Franche-Comté, Paris 1911. Jules Gauthier cite dans sa publication sur les châtelains Franc-Comtois un sceau de Jacques de Vautravers, châtelain de Pontarlier en 1429 (en fait, Pontailler-sur-Saône, Côte-d'Or) portant un sautoir écoté acc. de trois croissants versés. Ce personnage, appartenant à la branche neuchâteloise, est bien connu et a laissé son nom à un fief: ARTHUR PIAGET, Le Grand Jacques de Vautravers, Musée neuchâtelois, 1928, p. 199. Nous devons les renseignements sur la branche comtoise des Vautravers à M. Meurgey de Tupigny, de Paris, que nous remercions ici.

Peut-être fils de Jean de Vautravers, châtelain de Cerlier en 1381, puis de Thielle en 1399², Guillaume du Terraul épousa en 1430 Alexia de Bariscour, du Landeron³, et résida dès lors dans la Chatellenie du Landeron. Le comte de Neuchâtel lui laissa les biens de Jean Daignié sis à Cressier et le nomma châtelain et receveur du Landeron en 1431. Il mourut avant 1444. D'un premier mariage avec Henriette, fille de Foucaud de Pierrefontaine, il avait eu un fils Girard et une fille Isabelle, religieuse à l'abbaye de Migette près de Leviers (Doubs); du second mariage étaient issus plusieurs enfants dont un fils Jean.

En 1466, Guillaume de Berne, prieur de Morteau, fit au nom de ses neveux et nièces, enfants de feu Guillaume du Terraul, un accord avec Girard du Terraul, leur frère paternel, au sujet des dettes contractées par leur père envers le seigneur de Neuchâtel pour la recette du Landeron. Les mandants de Guillaume de Berne reprennent tout ce que Guillaume du Terraul possédait dans les chatellenies du Landeron et de Thielle, depuis Rochefort en aval, «tant en héritages, meubles et dettes », valant 950 florins d'or; Girard se charge de tout ce que son père « pouvoit havoir en tout le Vaultravers, Verrières, Mortaul et la chatellenie de Vennes, soit

² Son sceau de 1370, conservé aux archives de La Neuveville, portant un palé de six pièces à la bande brochante, est reproduit dans l'Armorial neuchâtelois, vol. II, p. 249, fig. 1124.

³ Fille de feu Guillaume Blayer de Bariscour, écuyer du Landeron, et d'Isabelle de Berne, du même lieu. A.E.N. Traité de mariage dressé par le notaire Henry Pigauld, minut. II, f° CXVII v°.

de Rochefort en amont », s'élevant à 200 florins d'or. Quinze ans plus tard, Girard appauvri remit contre son entretien la maison du Terraul à son frère Jean ainsi que la collation de leur chapelle Saint-Clément fondée en l'église Saint-Pierre du prieuré de Môtiers et tous les droits et cens qu'il possédait au Val-de-Travers ⁴. Girard du Terraul et sa descendance restèrent fixés à Môtiers ⁵.

Jean du Terraul partagea son existence entre le vignoble neuchâtelois et la ville de Fribourg. Il possédait à Cressier « une maison et ses appartenances, vignes, champs, prés, courtils, cens et rentes » ⁶. La tour d'escalier de cette maison existe encore; un bel écu coiffé d'un casque couronné la décore; les armes ont été martelées (fig. 1). Ayant épousé Elsi de Winkental, veuve de donzel Henslin Brassa,

⁴ A.E.N. Henry Uldry, not., f^o CLXXVI v^o. Annales de Boyve, Livre II, page 141: acte cité, daté du lundi avant la Saint-Michel 1481.

⁵ Jean-Rodolphe, fils de feu François Mayor, de Romainmôtier, et d'Isabelle du Terraul, ultime héritière du fief du Terraul, fut autorisé par Catherine de Gonzague à reprendre le fief et à relever le nom et les armes Du Terraul le 19 septembre 1609. La seconde famille Du Terraux, qui s'éteignit au XIX^e siècle, a porté des armes d'azur à trois pals d'or.

⁶ Ces biens furent vendus avant 1523 par Jacques et Amé, fils de Jean du Terraul à Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel. Revendus en 1537 pour 1000 livres à Hans Huguy de Soleure, ils parvinrent dans la suite aux Grimm, puis aux Arregger, de Soleure également. La maison appartient aujourd'hui à M. Edgar Ruedin, de Cressier.

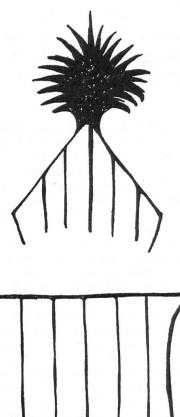


Fig. 1. Pierre sculptée à Cressier, XVe siècle.

de Fribourg, Jean du Terraul se fit recevoir bourgeois de cette ville le 9 janvier 1462 7. Il ne paraît pas avoir résidé à Fribourg de façon permanente; nous le trouvons châtelain du Landeron en 1468 et juge noble aux Audiences du Comté. En 1478, il promet de payer à l'Abbaye d'Hauterive les 12 florins d'or que son épouse avait offerts pour la réparation d'une chapelle de ce monastère 8. Les armoiries du Terraul peintes dans le cloître d'Hauterive rappellent probablement cette libéralité. L'écu palé de six pièces, aujourd'hui très effacé, est sur-

⁷ A.E.F., Grand Livre des Bourgeois, 2, f° 79. Nous devons tous les renseignements concernant l'activité fribourgeoise de Jean du Terraul et de ses fils à l'obligeance de M. Hubert de Vevey, de Fribourg, que nous remercions ici.

⁸ A.E.F., Hauterive, Premier supplément, nº 239.



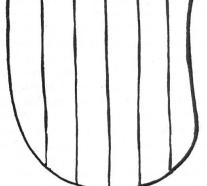


Fig. 2. Armoiries Du Terraul, cloître d'Hauterive, vers 1500?

monté d'un bonnet en forme de mitre, aux armes, sommé d'une houppe de plumes noires (fig. 2). Un autre écu, d'argent au cheval gai passant de sable (cimier: le cheval issant), qui lui fait pendant, pourrait être celui d'Elsi de Winkental. De 1478 à 1491, Jean du Terraul est maire de Neuchâtel. Dès 1495 il habite exclusivement Fribourg. Nous l'y voyons mentionné avec sa femme Elsi pour la dernière fois en 1503 alors que, dans le but de favoriser l'institution du chantre et de 6 choralistes en l'église de Saint-Nicolas, tous deux donnent à l'Avoyer et Conseils de Fribourg la moitié du patronage de l'église de Givisiez 9. A cet acte est appendu le sceau de Jean du Terraul à l'écu palé de six pièces (fig. 3). Jean du Terraul a laissé trois fils, Pétremand, Jacques et Amé, dont la moralité est conforme à celle de leur temps.

Pétremand ou Pierre, probablement l'aîné, entra dans les ordres. Moine béné-

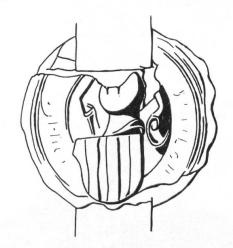


Fig. 3. Sceau de Jean du Terraul, 1503.

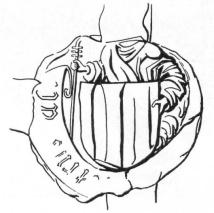


Fig. 4. Sceau de Pétremand du Terraul, abbé de Trub, 1501.

dictin à Romainmôtier, il devint prieur de l'île de Saint-Pierre, puis fut nommé peu de temps après, en 1485, abbé de Trub. Sa conduite n'était pas édifiante. En 1487 déjà, Messieurs de Berne intervinrent auprès du Comte de Neuchâtel pour obtenir un adoucissement de la peine requise contre le fils de Jean du Terraul pour violences commises sur la personne de la concubine de l'abbé de Trub. Le fauteur est probablement Jacques du Terraul. En effet, son père paie, cette même année 1487, 36 livres au chirurgien Pierre Bergeret « à cause et pour les despens et ménagements faits à la servante de messire l'abbé de Troube de certaine blessure et navre à icelle estre faite tant au nez comme à la bouche et à la langue... » 10. L'abbé de Trub avait germanisé son nom en vom Graben (terraux = fossé). Il mourut au début de l'an 1510. Nous connaissons son sceau apposé en 1501 11; comme celui de son père, il porte un palé de six pièces (fig. 4). Petremand est très vraisemblablement père d'une fille Apollonia qu'il aurait eue en 1499 d'une femme de Trachselwald. Apollonia vom Graben, à l'encontre de son père, mena une vie digne et utile. Elle épousa successivement quatre veufs pourvus d'enfants qui, tous, furent des personnages d'importance 12. Son premier mari, le réformateur bernois Berchtold Haller, écrivait en 1529 à son ami Bucer à Strasbourg qu'« il avait épousé une femme pauvre et honorable de trente ans, elle s'appelle Apollonia ». Haller décéda en janvier 1536. Le Conseil de Berne légitima sa veuve le 28 de ce même mois. En

⁹ A.E.F., Geistliche Sachen, 74. En complément de la donation de Jean du Terraul, Loys d'Affry, de Fribourg, époux d'Elisabeth Matter, de Berne, ses parents, offrirent dans le même but l'autre moitié du patronage de la dite église (Geistliche Sachen, 73). La grand-mère d'Elisabeth Matter était une Bariscour.

¹⁰ A.E.N., Pierre de la Haye, not., fo VIXXXIII vo.

¹¹ A.E., Berne, Fonds Trachselwald.

¹² Lire à son sujet l'étude fouillée que lui a consacré le Professeur D. H. TÜRLER: « Die Frau des Reformators Haller ». Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altersumskunde, vol. III (1907), p. 195 et ss.

octobre, elle se remaria avec l'ancien banneret Peter Dittlinger. Dix ans plus tard, veuve à nouveau, elle convola avec le bailli de Lenzbourg Hans Kammerer, membre du Petit conseil. L'ayant perdu, elle s'allia enfin au directeur de l'Hôpital de l'île, Georges de Römerstall. Apollonia survécut 12 ans à son dernier époux et mourut, respectée, en 1574, sans descendance.

Jacques du Terraul reçut en 1495 la bourgeoisie de Fribourg et l'assigna sur sa maison de Balterswil en la paroisse de Tavel 13. Il passa la majorité de son existence à Cressier où sa réputation n'était guère flatteuse; on le qualifie de paillard et de dissipateur. Son père, pour éviter qu'il ne dilapide entièrement ses biens, conclut un accord avec lui et demanda en 1495 à être mis en possession de ses propriétés de Cressier 14. Trois ans plus tard, il est fait un nouvel arrangement selon lequel les biens de Jacques demeureraient entre les mains de la femme dudit Jacques 15. Enfin, en 1505, Jacques remit à son frère Pétremand, abbé de Trub, et à Henry Matter, chevalier, de Berne, son oncle, tous les biens qu'il possédait en la Chatellenie du Landeron et Comté de Neuchâtel car « par ma simplesse et négligence ne puis maintenir lesdits biens en bon estat ainsi et pareillement comme je estoy été entenu de soy fayre selon le contenu des lettres de concort faictes entre mon bien aymé père et moy » 16. Jacques du Terraul, cité encore en 1518, mort avant 1523, n'a pas laissé d'enfants de ses trois femmes, Pernette de Monsevelier, Marguerite Gruères et Marguerite d'Englisberg 17. Nous ne connaissons pas son sceau.

Amé du Terraul, en allemand Emmann vom Graben, le cadet de la famille, obtint en 1508 la bourgeoisie de Fribourg dont son père jouissait et assigna son droit sur l'immeuble qu'il possédait au bas du Stalden à Fribourg. La dîme de Corminbœuf lui est attribuée en 1531 conjointement avec Loys d'Affry et la Confrérie du Saint-Esprit de Fribourg 19. Amé dicta ses dernières volontés le 14 mars 1547, donnant ses biens à Jacob Heimo, fils de Hans Heymen le tailleur de Fribourg et de sa fille naturelle dont nous ignorons le prénom. Si son héritier devait mourir sans hoirs légitimes, le quart de la dîme de Givisiez qu'il partage avec son cousin François d'Affry et la Confrérie du Saint-Esprit reviendra à cette dernière 20. La famille patricienne Heimo, qui descend de Jacob mentionné ci-dessus, a relevé les armoiries Du Terraul. Elle porte palé d'or et d'azur au chef du premier chargé d'une

¹⁸ A.E.F., Grand Livre des Bourgeois, 2, f^o 111. ¹⁹ A.E.F., Hauterive, Prez, 88.

²⁰ A.E.F., Hauterive, Prez, 91.

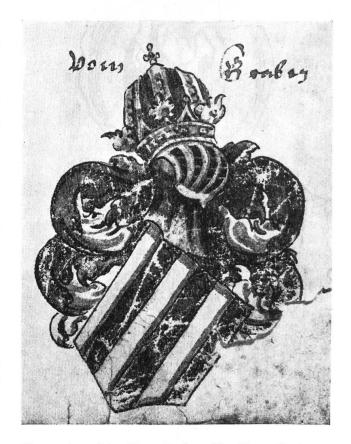


Fig. 5. Armoiries Vom Graben (Du Terraul), Armorial Techtermann, vers 1605.

¹³ A.E.F., Grand Livre des Bourgeois, 3, fo 104 vo. ¹⁴ A.E.N., Justice du Landeron, vol. 3, premier fascicule, non folié.

¹⁵ A.E.N., id., année 1498.

¹⁶ A.E.N., parchemin F 9, nº 3.
¹⁷ La première, fille de donzel Henry de Monsevillyé, testa en 1494 (Règle de la fabrique de l'église Saint-Maurice du Landeron; Archives du Landeron, N 10); la seconde, épousée en 1496, était fille de Pierre Gruères, du Landeron (mention de son traité de mariage du 18 mai, passé par le notaire Jean de Larchet). La troisième, enfin, citée en 1498, était fille du chevalier Dietrich d'Englisberg, de Fribourg.

sauterelle de sinople (nombreuses variantes). Ces armes sont parlantes; en effet, « Heime » signifie sauterelle.

Ce qui, toutefois, rappelle le mieux l'existence passagère d'Amé du Terraul est le vitrail qu'il fit exécuter pour lui par un maître verrier bernois (pl. I). Cette œuvre remarquable, qui fit partie des collections von Parpart puis La Roche, a été

achetée en 1962 par le Musée National suisse ²¹. L'écu palé de six pièces d'azur

²¹ Les renseignements concernant ce vitrail sont empruntés au travail du Dr Jenny Schneider: « Die Glasgemälde aus der Sammlung La Roche », *Jahresbericht des schweizerischen Landesmuseums in Zürich*. 1962. Nous remercions le Musée National d'avoir bien voulu mettre à notre disposition la photographie de la planche illustrant ce travail.



Planche I. Vitrail aux armes d'Amé du Terraul (alias Vom Graben), 1532.

et d'or est surmonté d'un casque ouvert timbré d'une couronne d'or. Une femme vêtue de rouge tient l'écu au pied duquel est couché un petit chien. Ce vitrail daté de 1532 ne porte pas le nom de son propriétaire. Il est identique au carton d'un vitrail Bugnyet de Fribourg, de 1531, qui paraît lui avoir servi de modèle. Seul Amé du Terraul, dernier survivant de sa famille à Fribourg à cette date, peut avoir commandé ce travail.

L'Armorial Techtermann, datant du tout début du XVIIe siècle ²², contient le

²² A la Bibliothèque cantonale et universitaire à Fribourg.

blason Du Terraul alias Vom Graben de Fribourg. L'écu palé de six pièces d'or et d'azur supporte un casque ouvert couronné, coiffé d'un bonnet palé d'or et d'azur sommé d'une petite croix formée de cinq boules d'or (fig. 5). En examinant ce beau dessin, le vitrail de 1532 et la pierre sculptée de Cressier (fig. 1), on peut se demander si la couronne d'or ne fait pas partie du cimier.

Il nous a paru intéressant d'évoquer dans ces quelques pages le destin inédit de ces vassaux neuchâtelois en terre suisse et de grouper leurs monuments héraldiques.